



Ordonnance de télécom CRTC 2014-68

Version PDF

Ottawa, le 17 février 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Dryden Municipal Telephone System	55	le 14 janvier 2014	le 17 février 2014
Société TELUS Communications	4369 (TCBC)	le 5 février 2014	le 10 mars 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.